

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION****1 – Nom, adresse, numéro de téléphone, numéro de télécopieur de l'acheteur public DC1-bis**

Hôtel de Ville  
Place de l'Europe  
49150 BAUGÉ  
Tél. 02.41.84.12.12  
Fax 02.41.84.12.19  
[www.ville-bauge.fr](http://www.ville-bauge.fr)

**2 – Mode de passation choisi DC1-bis**

Procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).

**3 – Forme du marché DC1-bis**

**Lot unique : Plantes pour les jardinières et plantes à massifs**

**4 – Lieu de livraison des produits, de fourniture des services ou d'exécution des travaux DC1-bis**

Services Techniques  
4, rue Foulque Nerra  
49150 BAUGÉ

**5 – Objet du marché DC1-bis**

**Marché de fournitures : Fourniture, livraison et déchargement des plantes et fleurs 2012**

**6 – Date d'achèvement des fournitures / services / travaux ou durée du marché DC1-bis**

Semaine 14 : Fourniture, livraison et déchargement des plantes de jardinières  
Semaine 19 : Fourniture, livraison et déchargement des plantes à massifs

**7 – Variantes DC1-bis**

Les variantes ne sont pas autorisées.

**8 – Conditions particulières, auxquelles est soumise la réalisation du marché DC1-bis**

Voir cahier des charges.

**9 – Retrait du dossier de consultation DC1-bis**

L'ensemble du dossier de consultation des entreprises (DCE) sera remis gratuitement à chaque candidat qui en fera la demande écrite.

Le dossier de consultation pourra être retiré par voie électronique sur la plate-forme dématérialisée :  
[www.achatspublics49.org](http://www.achatspublics49.org).

Conformément à l'article du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, l'identification des candidats pour accéder aux documents de la consultation n'est pas obligatoire.

**Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que votre identification lors du retrait d'un DCE nous est indispensable pour vous informer des modifications et des informations complémentaires éventuellement apportées au dossier.**

A défaut d'identification, il appartiendra au candidat d'obtenir par des propres moyens les informations communiquées.

#### **10 – Modalités de transmission et de réception des candidatures – Langue utilisée** **DC1-bis**

- a) Date limite de réception des offres : **Jeudi 16 février 2012 à 12H00.**
- b) La transmission des candidatures et des offres est autorisée sur support papier :
- les plis sont :
    - soit acheminés par voie postale en courrier recommandé avec accusé réception
    - soit déposés sous plis cachetés contre récépissé

*Adresse où elles doivent être transmises :*  
*Par courrier sous pli recommandé avec accusé de réception à :*  
**Mairie de BAUGÉ – Place de l'Europe, 49150 BAUGÉ.**

Les offres remises par le candidat seront placées dans une enveloppe cachetée sur laquelle figureront le nom et les coordonnées du candidat ainsi que la mention suivante « **Fournitures de plantes et fleurs en vue du projet du fleurissement printemps 2012** »

Les offres qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait délivré après les délais et heures limites, de même que les offres remises sous enveloppe non cachetées, ne seront pas retenues et renvoyées à leurs auteurs.

- c) Langue dans laquelle elles doivent être rédigées : **français.**

#### **11 – Délai de validité des offres** **DC1-bis**

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

#### **12 – Caution et garanties demandées, le cas échéant** **DC1-bis**

Sans objet

#### **13 – Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent** **DC1-bis**

Délai global de paiement de 30 jours maximum après service fait et réception de la facture.

#### **14 – Renseignements** **DC1-bis**

*(Concernant la situation personnelle du candidat, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités minimales de caractère professionnel, technique et financier à remplir par le candidat. Niveau(x) spécifique(s) de capacités éventuellement exigé(s).)*

#### **15 – Justificatifs à produire** **DC1-bis**

- ▷ Déclaration sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir.

- 1) Prix des prestations : 50%
- 2) Valeur Technique : 30%
- 3) Respect des délais : 20%

Règlement de consultation, cahier des charges simplifié, acte d'engagement, bordereau des prix.